



L'AVOCAT  
LE SEUL GARANT  
DE VOS DROITS

# Entreprises en difficulté n'attendez pas !

BÉNÉFICIEZ D'UNE CONSULTATION GRATUITE  
D'UN AVOCAT EN DROIT DES AFFAIRES

PRÉVENTION, CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT

Pour une première consultation gratuite

Contact : [idabb@barreau-bordeaux.com](mailto:idabb@barreau-bordeaux.com)

